



*Comité social d'administration
25 06 2026*

Plan canicule

Document de cadrage général

1. Objectifs

- Protéger la santé des étudiants et des personnels à travers des actions de prévention ciblées
- Assurer la continuité du service tout en limitant l'exposition aux risques
- Anticiper les épisodes caniculaires via la veille opérée par Météo France et l'activation du dispositif spécifique de l'université
- Sensibiliser et s'assurer de la diffusion rapide de l'information auprès de l'ensemble de la communauté universitaire
- Identifier le rôle des différents intervenants

2. Organisation et rôles

2.1. Pilotage au sein de l'établissement

Dès le seuil de vigilance « jaune » de Météo France atteint, le président s'appuie sur **la cellule d'urgence de l'USMB** pour assurer le suivi de la situation. La composition de la cellule d'urgence est rappelée à l'annexe 1. En particulier, durant les épisodes de chaleur intense tels qu'identifiés par le dispositif de Météo France, la cellule d'urgence réalise une veille quotidienne et un suivi des mesures diffusées par les autorités compétentes (Préfecture, Météo France, Organismes de santé).

Selon les circonstances (dont application du niveau de vigilance « orange » ou « rouge » de Météo France par exemple), **le président peut décider d'activer une cellule de suivi spécifique** et d'adapter au contexte particulier la composition de la cellule, par exemple en associant :

- Les vice-présidents en charge de la formation, de la recherche et du patrimoine ;
- Le conseiller de prévention ;
- La responsable du service de santé au travail ;
- La directrice du service de santé étudiants ;
- La directrice du patrimoine.

D'autres acteurs, dont les missions sont susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du dispositif (directrice des ressources humaines, directrice des études et de la vie étudiante, directeur adjoint du patrimoine, coordinateurs de site, assistants de prévention, etc.) peuvent être ajoutés.

En la matière, les missions de la cellule de suivi spécifique sont notamment :

- la définition des mesures de protection à appliquer, selon les activités considérées (enseignement, recherche, administration) et les nécessités de continuité de service ;
- la coordination de l'application de ces mesures ;
- le pilotage de l'information, dont l'actualisation quotidienne de la veille météorologique ;
- le lien avec les organismes-entités extérieurs.

En outre, dès l'activation de la cellule de suivi spécifique décidée par le président,

- la formation spécialisée, via son secrétaire, est prévenue et sera tenue informée des décisions prises, qui le nécessitent ;
- des informations régulières sont transmises aux directions de structures afin d'adapter aux circonstances le dispositif à appliquer.

2.2. Rôle des directions des structures

Les directions des structures (composantes, laboratoires, services et directions) sont en charge, avec l'appui des services de l'université, de l'application des dispositions fixées en la matière par le président, dont les modalités sont préparées au sein du dispositif présenté dans le point 2.1.

Cela peut inclure notamment, à titre d'exemple :

- l'adaptation de la conduite des enseignements (*exemples indicatifs et non exhaustifs : adaptation d'horaires d'enseignement, basculement en distanciel de certains enseignements, voire report de certains enseignements*) ;
- l'adaptation de l'organisation du travail, des espaces de travail et des équipements de travail (*exemples indicatifs et non exhaustifs : adaptation des horaires de travail, intensification du recours au télétravail*) ;
- le signalement immédiat de toute situation critique à la cellule de suivi, voire directement auprès des services de secours en cas d'urgence ;
- l'identification des personnes vulnérables.

Ces dispositions peuvent être précisées selon leur typologie et les fluctuations de la chaleur, de façon à adapter les actions et préserver les conditions de travail et d'études.

3. Mesures Préventives

Une communication institutionnelle est opérée avant chaque période estivale afin de sensibiliser l'ensemble des usagers aux risques liés à la chaleur. Cette communication annuelle rappelle notamment les comportements et bonnes pratiques en la matière, ainsi que l'organisation du dispositif de l'établissement.

Par ailleurs, via une page web dédiée, l'établissement met à disposition des personnels et des usagers :

- **un recensement des zones fraîches** (zones où la température est naturellement moindre) ou **rafraichies** (espaces climatisés) ;
- **un recensement des points d'eau** ;
- **un affichage des consignes** (hydratation, signes d'alerte, numéros d'urgence).

En outre, en lien avec sa stratégie immobilière, l'établissement s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle d'entretien des équipements de prévention *ad hoc* (stores, volets et dispositifs de rafraîchissement dont climatisation, ...), dans la limite de ses possibilités financières et des contraintes associées.

Enfin, via le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (DUERP), l'établissement procède à une évaluation du risque canicule susceptible d'alimenter le présent plan ainsi que les actions qui pourraient en découler.

4. Annexes

1. Composition de la cellule d'urgence

- Rôle de pilotage et de maintien de l'ordre
 - Le président de l'université
 - La vice-présidente du conseil d'administration, en charge des personnels
 - Le vice-président du conseil d'administration, en charge des finances, du pilotage, et de la communication
 - Le directeur général des services
- Rôle de coordination, de traçabilité et de documentation
 - L'assistante du président
- Rôle d'expertise dans son domaine de compétence
 - La directrice des affaires juridiques et institutionnelles
 - La directrice de la communication

2. Liste des zones fraîches (zones où la température est naturellement moindre) ou **rafraichies** (espaces climatisés), ainsi que des **points d'eau**

3. Fiches pratiques « Consignes Fortes Chaleurs » de Santé Publique France

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
[meteo.fr](https://www.meteo.fr) • [#canicule](https://twitter.com/canicule)

*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.
Cesent indépendamment pendant les périodes de fortes chaleurs.